

Déclaration relative à l'impôt forfaitaire(1)

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES FINANCES Code acte(2) Année Matricule Fiscal Code catégorie

Recette des finances

Bureau de Contrôle
des impôts

Code Bureau

Nom et Prénom :	
Adresse de résidence : ville : Rue :	
N° <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Activité :
Date de cessation de l'activité :	Jour <input type="text"/> <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="text"/> Année <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Adresse de l'activité : Ville : Rue :	
N° <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Collectivité Locale : Code <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

Nature de l'impôt ou de la taxe payé au vu de la présente déclaration	Impôt forfaitaire	Impôt forfaitaire optionnel	Acomptes provisionnels	TCL	Taxe de visite	Droit de licence	Revenus non soumis à l'impôt
Mentionner « x » dans la case Correspondante							

I – Impôt forfaitaire

En dinars

Chiffre d'affaires	Bénéfice net	Impôt forfaitaire annuel (3)	Crédit provenant de l'année antérieure	Retenue à la source(4)	Impôt dû ou crédit P ou R <input type="checkbox"/>
.....

II – Acomptes provisionnels (5) Année 1^{er} acompte 2^{ème} acompte 3^{ème} acompte

Calcul de l'acompte provisionnel	Montant (D)
Impôt forfaitaire dû (3).....
30 % de l'impôt forfaitaire dû multiplié par le nombre d'acomptes.....
Déduction :	
Crédit non imputé sur l'impôt annuel
Retenue à la source au titre des marchés (4).....
Reste : (P) à payer ou (R) à reporter R ou P <input type="checkbox"/>

III – Taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel (TCL)

Base de calcul de la taxe	Montant (D)	Taux de la taxe	Taxe (D)
Impôt forfaitaire annuel	25%
Acomptes provisionnels dus (6).....	25%
TOTAL

- (1) La TCL ne peut être payée qu'au moment du paiement de l'impôt forfaitaire ou des acomptes provisionnels ou de l'impôt forfaitaire optionnel
- (2) : 0 – Spontané – 1 Régularisation – 2 Redressement – 3 Taxation d'office – 4 cessation d'activité
- (3) L'impôt forfaitaire dû selon le tableau n° II annexé au code de l'IRPP et de l'IS
- (4) Joindre attestation de retenue à la source
- (5) En cas de cessation en cours d'année les acomptes sont égaux à :

Impôt dû au titre de l'année de cessation x 90% x nombre de jours de travail pendant l'année de cessation - les acomptes payés

IV - Impôt forfaitaire optionnel (1)

En dinars

Chiffre d'affaires	Bénéfice net	Impôt forfaitaire optionnel	Crédit provenant de l'année antérieure	Déduction (2)	Impôt dû ou crédit d'impôt P ou R <input type="checkbox"/>	TCL (3)	Déduction De la TCL	Reste dû
.....

V – Minimum de la TCL

	Montant (D)
TCL payée sur la base de l'impôt forfaitaire et des acomptes provisionnels (I).....
TCL payée sur la base de l'impôt forfaitaire optionnel (I).....
Minimum de la TCL (4) (II).....
Reste dû (II) – (I).....

VI - Taxe de visite

Montant (D)
.....

VII – Droit de licence sur les débits de boissons

Année	catégorie	Montant (D)
.....

VIII – Revenus non soumis à l'impôt

Nature des revenus	Montant (D)
Revenus des valeurs mobilières (dividendes uniquement).....
Plus-value de cession d'immeubles exonérée à l'exclusion de ceux qui étaient loués.....
Plus-value de cession de titres.....
TOTAL	

IX – Récapitulation

En dinars

Impôt ou taxe	Montant en principal	Déduction (impôt payé) (5)	Impôt dû ou crédit d'impôt P ou R <input type="checkbox"/>	Pénalités de retard	TOTAL
Impôt forfaitaire
Acompte provisionnel (6)
Impôt forfaitaire optionnel
TCL
Taxe de visite
Droit de licence
TOTAL

Recettes de finances Code <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Code paiement (7) <input type="checkbox"/>	Je soussigné, certifie exactes et sincères les mentions portées à la présente déclaration A.....Le Signature et cachet
N° de la quittance <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Date de la quittance : Jour <input type="text"/> <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="text"/> Année <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Cachet de la recette	

(1) L'impôt forfaitaire optionnel est égal à 1500 D payable en un, deux, trois ou quatre versements
 (2) Déduction de la retenue à la source au titre des marchés et des acomptes provisionnels le cas échéant
 (3) La TCL est égale à 25 % de l'impôt forfaitaire optionnel avant toutes déductions
 (4) Information communiquée par le contribuable sur la base des données établies par la collectivité locale concernée servant au calcul du minimum de la TCL
 (5) En cas de dépôt de déclaration rectificative ou une retenue à la source non déduite des acomptes provisionnels
 (6) Ou le total des acomptes provisionnels le cas échéant
 (7) Mettre 1 – paiement intégral 2 – paiement différé